

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/091

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 24 : REMISE D'UN PRIX AUX BACHELIERS 2019 DE SARRALBE
TITULAIRES D'UNE MENTION "BIEN" OU "TRES BIEN"**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Irène BERG, adjointe au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de
l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide, à l'occasion des festivités du 14 juillet, de mettre à l'honneur les bacheliers de
l'année scolaire en cours, domiciliés à Sarralbe, ayant obtenu leur diplôme avec une
mention "Bien" ou "Très bien" en leur accordant une allocation de 100,00 € pour la
mention "Très bien" et une allocation de 80,00 € pour la mention "Bien",

- prend acte que des crédits suffisants sont inscrits au budget principal 2019 (article 6714)
et que le versement ne pourra se faire que sur présentation d'un justificatif accompagné
d'un R.I.B.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT